

Arrêté n° : SL/ST/2026/ 87

Autorisation de circulation,
Véhicule de plus de 3T5,

Du lundi 23 Février 2026,
Au vendredi 27 Février 2026,

ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison de remblaiement de la
Place Saint-Frambourg, il est nécessaire d'autoriser
la circulation au poids-lourd de plus de 3T5 au droit
de l'Avenue du Général Leclerc, de la Place André
Malraux, de la Rue Bellon, de la Place et du Parvis
Notre-Dame et de la Rue de Villevert.

ARRÊTONS

Article 1 : L'entreprise **SOLETANCHE-BACHY** est autorisée à circuler (poids-lourd de plus de 3T5), au
droit de l'Avenue du Général Leclerc, de la Place André Malraux, de la Rue Bellon, de la Place et du Parvis
Notre-Dame et de la Rue de Villevert, du lundi 23 Février 2026 au vendredi 27 Février 2026.

Article 2 : L'entreprise **SOLETANCHE-BACHY** est autorisée à stationner ponctuellement au droit de
l'arrêt de TUS Avenue du Général Leclerc, du lundi 23 Février 2026 au vendredi 27 Février 2026.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies
conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la
Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour
saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi
notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site
www.telerecours.fr

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis

Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 16 FEV. 2026

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation,



Daniel GUEDRAS
4^{ème} Adjoint au Maire